

## Islamogauchisme à l'IEP Grenoble : une « dérive idéologique dangereuse »



Article rédigé par *lalettrepatriote.com*, le 28 décembre 2021

Source [lalettrepatriote.com] Depuis quelques mois, l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Grenoble fait l'objet d'une dérive dangereuse, il est devenu l'instrument d'un combat idéologique interne qui n'a rien à faire à l'université, alimenté par certains enseignants-chercheurs et étudiants.

Nous, étudiants et anciens étudiants de l'IEP, issus de tous horizons sociaux, politiques et professionnels ; tous républicains, nous condamnons avec la plus grande fermeté cette situation et ses conséquences sur l'école au sein de laquelle nous avons été diplômés.

(...)

Il est inacceptable que des desseins idéologiques, repris et alimentés par des étudiants militants puissent avoir libre cours dans un établissement d'enseignement supérieur, financé par l'argent public.

Il est également inacceptable que ces desseins aient abouti à la mise en danger des individus, voués aux gémonies, en place publique et gravement menacés à cause de cette exposition subie. Comment tolérer cela, quelques mois après le drame de Conflans-Sainte-Honorine qui a coûté la vie à Samuel Paty ?

(...)

Enfin, il est inacceptable que certains étudiants, élus dans les instances représentatives, utilisent leur mandat pour mener ouvertement leur combat idéologique quand ils sont censés parler au nom de tous leurs camarades.

Si l'organisation collective permet de telles dérives, c'est qu'elle doit être réformée en profondeur.

Liberté d'expression, nécessité de débattre, importance d'un équilibre entre les sensibilités, ces principes devraient impérativement être respectés et recherchés dans une institution telle que Sciences Po qui, par l'objet même de son enseignement, est au cœur de la question politique dans son sens large.

(...)

C'est à la seule condition de rechercher énergiquement le respect de ces principes communs, que les étudiants pourront se retrouver dans un espace commun.

Aussi, nous demandons officiellement à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'à la direction et aux instances de décision de l'établissement, de prendre toutes les mesures pour garantir cet indispensable équilibre. »